



DE LA FRANCE À LA ROUMANIE, LA LONGUE MARCHÉ DE L'ÉCONOMIE SOCIALE

La destruction du mur de Berlin, à la fin des années 80, fut un bouleversement sans précédent, que personne n'avait prévu et dont les conséquences étaient incertaines. Les pays qu'il était censé protéger de la contagion du modèle occidental, durent réaliser simultanément une révolution politique, leur décolonisation vis-à-vis de l'URSS, un changement de système économique, le tout dans un contexte de crise mondiale. Ils furent contraints d'accomplir, dans une situation d'urgence, une évolution qui s'était réalisée généralement en deux siècles, en occident.

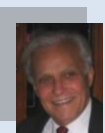
Brûlant les étapes, la plupart des nouveaux dirigeants de ces pays succombèrent, quand ils n'y furent pas forcés par leurs sponsors, l'Union européenne, le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, à la tentation de substituer le "tout marché" au "tout État", la déréglementation sauvage à la planification bureaucratique. Beaucoup entreprirent impunément le pillage, à leur profit personnel, des entreprises dont ils avaient la charge. Plusieurs raisons expliquaient la brutalité de cette évolution au plan économique, l'effet de balancier et le diktat des institutions internationales n'étant pas les moindres.

On ne tarda pas à constater les effets sociaux de ces politiques ; ils se lurent dans la statistique du chômage, la baisse du pouvoir d'achat, sans parler de la criminalité, l'envahissement de l'espace économique par les mafias locales, en particulier la nomenklatura, les mêmes qui avaient prospéré pendant la période précédente. Et l'on ne pouvait pas exclure des retournements de situation politique, le danger étant moins un retour en arrière qu'un basculement dans des solutions populistes. Quarante ans après, la question est toujours d'actualité.

Dans plusieurs pays d'Europe centrale, on peut toutefois observer quelques signes encourageants : le développement des associations et, à des degrés variables, celui des coopératives et des mutuelles, en un mot, de l'économie sociale telle qu'elle a été définie en France, il y a près de deux siècles, puis structurée en tant que système économique non étatique et non capitaliste, et qui s'est développée par étapes dans le monde entier.

C'est pour encourager cette évolution que le CIRIEC a décidé d'organiser sa septième Conférence Internationale de Recherche en Economie Sociale à Bucarest (Roumanie), du 6 au 9 juin 2019, sur le thème général : *Économie sociale et solidaire : vers un nouveau système économique*.

250 participants de 28 pays, 7 séances plénières, 35 ateliers, 140 contributions. Un événement sans équivalent au service d'une économie libérée du dogme capitaliste.



Marcel CABALLERO
Président d'honneur du CIRIEC-France



Après notre président international, Jorge de Sà, notre trésorier, Jean-Pierre Grafé, a quitté notre maison commune.

Docteur en droit à l'Université de Liège, il occupa plusieurs postes ministériels :

- Ministre des Affaires wallonnes dans les gouvernements Leburton I et II
- Ministre de la Culture française dans les gouvernements Tindemans I et II.
 - Ministre wallon des Travaux publics
 - Ministre de l'Enseignement supérieur dans le gouvernement de la communauté française.

Nous partageons la peine de ses proches et de nos collègues du CIRIEC-Belgique, et leur présentons nos plus vives condoléances.

TRAVAUX DU CIRIEC

> Colloque « Enjeux et défis de l'aide à l'autonomie »

Colloque organisé par le CIRIEC-France

lundi 24 juin 2019, de 18h00 à 20h30

Salle Plein Ciel 16^{ème} étage
MGEN 3, square Max-Hymans 75015 Paris

L'allongement de la durée de vie est devenu un enjeu majeur pour la France comme pour tous les pays dotés d'un système de protection sociale évolué. Du rapport Théo Braun de 1986 au rapport Libault de 2019, de nombreux experts ont mis en évidence les problématiques de la perte d'autonomie des personnes âgées, qu'elles soient liées à leur hébergement, leur accompagnement, leur solvabilisation, et de plus en plus, au maintien en bonne santé de leur entourage familial.

De nombreuses solutions ont été préconisées dans ces différents rapports, donnant lieu à plusieurs lois dont celle de 2015 qui a défini les principes d'une adaptation globale de la société au vieillissement, sans résoudre néanmoins la question essentielle du financement. Aujourd'hui une nouvelle loi est en préparation censée définir de nouvelles modalités de prise en charge, d'accompagnement et de financement.

Pour en débattre, le CIRIEC-France vous invite à participer à ce colloque, en présence de :

Monique IBORRA, députée, rapporteure d'une mission sur les EHPAD
Marie-Anne MONTCHAMP, ancienne ministre, présidente de la CNSA (à confirmer)
Pascal CHAMPVERT, président de l'AD-PA
Pierre MAYEUR, directeur général de l'OCIRP

Un cocktail sera servi à l'issue du colloque

L'inscription est libre, mais obligatoire

Contact : Nicole GUILLARD +33 1 40 52 85 49 n.guillard@ciriec-france.org

Evènement soutenu par



> Le CIRIEC s'investit en Tunisie



Après la révolution, l'économie sociale et solidaire s'est fortement développée en Tunisie, en particulier dans les secteurs associatifs et coopératifs. Elle répond à une quête de justice sociale et d'égalité dans la répartition des richesses du pays.

Cette évolution est encouragée par les pouvoirs publics : ministère et loi dédiés au secteur, mesures d'accompagnement... Le syndicat UGTT est particulièrement actif dans ce processus. Le Gouvernement de Monsieur Youssef CHAHED a clairement inscrit cet effort dans le plan quinquennal 2016-2020, de relance de l'économie du pays.

Le CIRIEC souhaite contribuer à cette dynamique. Il tiendra son prochain conseil d'administration international à Tunis, suivi d'un colloque, en octobre 2019. Des contacts sont d'ores et déjà établis en vue de la création d'une section nationale, qui sera la première sur le continent africain.

> Nouvelles sections nationales

Le Conseil d'administration international du CIRIEC, réuni à Bucarest le 6 juin, a entériné la création d'une section nationale au Mexique. D'autres sections devraient voir le jour dans les prochains mois en Italie, Suède et Tunisie.

> Prochains Congrès et Conférence internationale

Le 33ème Congrès international du CIRIEC se tiendra à Thessalonique (Grèce), du 4 au 6 juin 2020.

Pour la première fois, le CIRIEC organisera une Conférence internationale latino-américaine. Elle aura lieu au Brésil dans la deuxième semaine de septembre 2020.

> Évolution récente de l'économie sociale dans l'UE



Étude réalisée par les professeurs Rafael CHAVES ÁVILA et José Luis MONZÓN CAMPOS (CIRIEC-Espagne) pour le Comité Économique et Social Européen.

L'objectif général du rapport est d'étudier l'évolution récente de l'économie sociale dans l'Union européenne. Il s'articule autour de trois axes:

- L'économie sociale et les concepts/mouvements émergents qui lui sont liés.
- Les politiques publiques adoptées ces dernières années dans l'UE et les États membres pour renforcer le secteur de l'économie sociale.
- La mesure du poids de l'économie sociale dans chaque pays membre de l'UE.

Le rapport montre que l'économie sociale européenne fournit plus de 13,6 millions d'emplois rémunérés en Europe, ce qui représente 6,3% de la population active totale de l'UE-28. Malgré sa taille, l'économie sociale reste invisible dans les comptes nationaux et les statistiques en Europe, ce qui constitue un autre défi majeur, même si des efforts ont été déployés au cours des deux dernières décennies.

Il analyse les nouveaux concepts et approches liés à l'économie sociale apparus en Europe, tels que les entreprises sociales, l'innovation sociale, l'économie collaborative, l'économie du bien commun, l'économie circulaire et la responsabilité sociale des entreprises. Il présente les principales politiques publiques pour l'économie sociale, mises en œuvre ces dernières années. Une mention spéciale est faite à la *Social Business Initiative* (SBI) lancée par la Commission européenne.

> Document en français [WP19/01-FR](#)

> Site du CIRIEC-France

Principales rubriques :

- Activités - Travaux scientifiques en économie publique et économie sociale
 - Rencontres internationales • Partenariats
- Collection de la *Lettre mensuelle* & *Les Brèves du CIRIEC-France*
 - Collection des entretiens *Idéaux et Débats*

> www.ciriec-france.org

> Site du CIRIEC-International

Outre les données institutionnelles et le calendrier des réunions, on y trouve des informations sur les recherches en cours, les dernières publications, les prochains événements.

On peut accéder à l'**AGORA**, répertoire détaillé des membres, base de données documentaire et espace destiné à la diffusion d'informations.

Le site présente les activités des sections nationales.

> <http://www.ciriec.ulg.ac.be/>

APRÈS LE PARADIGME KEYNÉSIE ET LE PARADIGME DU LIBÉRALISME ÉCONOMIQUE, LA PLACE ESSENTIELLE DE L'ESS DANS UN NOUVEAU PARADIGME POUR LE XXI^e SIÈCLE

Pierre BAUBY

Chercheur en Sciences politiques, président de RAP (Reconstruire l'Action Publique)
Membre de la Commission scientifique « Services publics, entreprises publiques » du CIRIEC.



Depuis la Seconde guerre mondiale, on a vu se succéder, en Europe en particulier, deux paradigmes structurants d'organisation et de régulation des sociétés : le paradigme keynésien et le paradigme du libéralisme économique.

Les 2 anciens paradigmes structurants

Le paradigme keynésien a été fondé sur les interrelations dynamiques entre l'économie et le social, avec un rôle majeur des autorités publiques nationales, régionales et locales pour dynamiser et réguler leurs apports. Il a débouché sur la croissance rapide d'après-guerre¹.

Dans cadre de chaque Etat-nation, il a été fondé sur une articulation entre progrès économique et social : la croissance de la productivité fut suffisamment forte pour, à la fois, maintenir la rentabilité du capital et permettre l'augmentation du salaire réel. Ce parallélisme de la croissance du pouvoir d'achat et de celle de la productivité eut été impossible dans le cadre de la régulation concurrentielle antérieure, aucun chef d'entreprise n'ayant d'avantage immédiat à octroyer des augmentations de salaire en spéculant sur la croissance ultérieure du marché. Cette unité contradictoire² entre intérêt d'ensemble et intérêt individuel immédiat appelait une intervention active de l'Etat et des autorités publiques dans l'économie et la société, pour promouvoir et institutionnaliser un compromis entre patronat et syndicats portant sur le salaire direct (conventions collectives, législation) et sur le salaire indirect (« l'Etat-providence »). Les économistes qualifient généralement ce mode de développement de « fordisme » (Boyer, 2004).

En France, que l'on peut qualifier d'idéaltype (Rosanvallon, 1990), le rôle de l'Etat a été particulièrement important dans la mise en place d'un rapport salarial assurant la croissance régulière du salaire réel, mais aussi par la mise en œuvre de grands programmes technologiques (aéronautique, électronique, nucléaire, spatial,...), par l'impulsion et l'orchestration, dans les années 1960, de la concentration des entreprises pour constituer dans chaque secteur un ou deux groupes aptes à faire face à l'ouverture des marchés européens et mondiaux (les « champions nationaux »), par la création de l'ENA (Ecole nationale d'administration) et le développement de la « technocratie », par de nouvelles institutions, des nationalisations et la planification (Bloch-Lainé, Bouvier, 1986).

Les nationalisations de la Libération représentèrent moins une avancée vers le socialisme qu'un pas vers l'intervention de l'Etat dans l'économie et vers une réorganisation de caractère technocratique : le capital

privé était incapable d'apporter le dynamisme et de financer les investissements nécessaires pour rattraper des années de développement anémique et un secteur public étendu donnerait à l'Etat les moyens d'agir sur l'économie (Kuisel, 1984).

La création du Commissariat général au Plan fut justifiée par les nécessités de répartir de maigres ressources de l'après-guerre, de faire face aux nécessités urgentes de la reconstruction et d'obtenir l'aide américaine (le Plan Marshall). L'Etat joua un rôle de direction effective de l'économie, fixant les prix, organisant la reconstruction et la modernisation. Mais la planification visait aussi à rassembler les « éléments vitaux » du pays (hauts fonctionnaires, experts, patrons, syndicalistes) pour élaborer les conditions d'une réelle modernisation économique, basée sur la productivité et la compétitivité ; ce second aspect devint le symbole de l'économie « concertée ».

Dès 1946, l'Etat était devenu le premier consommateur, producteur, employeur et chercheur du pays. Il disposait de pouvoirs de réglementation et de régulation importants concernant l'investissement, le crédit, les prix, les salaires ou le commerce extérieur.

A partir du milieu des années 1970 s'est développée cependant une crise économique qui n'est pas seulement une crise conjoncturelle ou cyclique de surproduction ou de suraccumulation, mais relevait de l'épuisement du fordisme, du fait en particulier de la contradiction entre un mode de régulation structuré dans le cadre de chaque Etat-nation et l'internationalisation croissante des économies et des sociétés, avec en particulier le processus d'intégration européenne. Un des aspects les plus évidents des blocages du fordisme concerne la place et le rôle de l'Etat et des instances publiques, particulièrement souligné par les échecs des économies administrées et des sociétés totalitaires.

Depuis les années 1980, l'Etat et les autorités publiques ne peuvent plus s'analyser dans le seul cadre des Etats-nations mais en prenant en compte le double processus de décomposition-recomposition qui les travaille, avec d'un côté le microsocio et le territorial, de l'autre la mondialisation. Comme on le dit souvent, l'Etat est trop grand pour les petites choses et trop petit pour les grandes choses. Et les deux phénomènes s'auto-entretiennent : l'intégration européenne et la mondialisation s'accompagnent, dans le même mouvement, de la reterritorialisation.

L'incapacité des différentes politiques publiques à pallier, à partir des années 1980, la montée du chômage, de l'inflation et de la pauvreté a redonné vigueur aux vieilles interrogations sur l'efficacité des interventions publiques.

Un profond retournement idéologique est intervenu, avec le retour des arguments en faveur d'un « Etat minimal », essentiellement régalien et sécuritaire, se contentant de faire respecter le droit privé en assurant la sécurité des biens et des personnes, limitant son action économique à la protection de la concurrence. Les critiques traditionnelles de l'intervention de l'Etat sont réapparues au grand jour : gaspillage, poids excessif des impôts, alourdissement des coûts des entreprises, etc. L'Etat a été accusé de paralyser l'appareil économique, de mal gérer, de brimer l'initiative individuelle, de transformer les citoyens en assistés, voire de protéger les médiocres et d'engager les pays sur la voie de la décadence.

Dans une sorte de mouvement pendulaire, une vague néolibérale a profondément mis à mal la légitimité de l'Etat et de toute forme d'action publique. On a divisé l'entreprise en en faisant le seul véritable créateur de richesses et d'emplois, sa liberté comme la clé de tout progrès. Il fallait déréglementer l'activité économique, restaurer la primauté du marché comme principe d'allocation, réduire les prélèvements et l'action sociale, libérer les entreprises des contraintes administratives, mettre en

cause toute forme de « politique économique » (seule la micro-économie a du sens).

Le nouveau paradigme économique néolibéral est fondé sur la foi dans les vertus du marché et de la concurrence pour organiser, structurer et réguler la société.

Il considère que, sur la base du système de prix issu du libre jeu de l'offre et de la demande, le marché réalise un « équilibre général » qualifié de rationnel, un « optimum » - la recherche par chaque agent de son propre intérêt aboutit à l'intérêt collectif. Le marché constitue un mécanisme de régulation permettant de coordonner et d'harmoniser les intérêts individuels. De ce fait, le fonctionnement du marché conduit à l'émergence d'un ordre spontané issu de la confrontation de toutes les offres et de toutes les demandes.

Le principe régulateur de la société relève du « marché concurrentiel » et non du « contrat social ». Dans une telle optique, la cohésion sociale, la régulation de la vie sociale, le maintien de la paix sociale, ne nécessitent pas une intervention consciente et délibérée des hommes en vue d'instaurer un contrat social, puisque les principes autorégulateurs du marché concurrentiel sont censés assurer cette cohésion et cette paix à l'insu même des agents qui s'y déploient.

Pour Friedrich von Hayek (Hayek, 1943, 1976, 1989), l'économie de marché est un système autorégulateur qui forme spontanément un ordre social harmonieux. Laissez à ses mécanismes spontanés, elle produit un résultat meilleur que celui que peuvent produire les économies mixtes avec une politique économique active. Hayek manifeste une hostilité systématique à l'égard de toute intervention publique destinée à résoudre un problème économique ou social. Toute mesure prise par l'Etat dans ce sens produit plus d'effets nocifs que d'effets utiles. Les interventions étatiques cassent la capacité interne des sociétés complexes à s'autoréguler pour le plus grand bien du plus grand nombre. Le seul résultat tangible de l'action de l'Etat est l'appauvrissement de tous. Le pire malheur qui puisse arriver à une société, est que des hommes se mêlent de la réformer en bricolant, sans rien y connaître, le moteur, si bien mis au point par l'évolution sociale, qui tire la société vers le meilleur rendement possible, ce dont tous et chacun peuvent bénéficier.

Dès lors, l'Etat ne devrait avoir pour fonction et utilité que de défendre les frontières (la survie), de maintenir l'ordre public (la police) et de faire respecter les règles du jeu social (la justice). Lorsqu'il outrepassa ces fonctions, il provoque plus de dégâts que de bienfaits et il restreint forcément la liberté des hommes et des citoyens.

Ainsi, la théorie libérale conçoit l'intérêt général comme la conciliation naturelle sur et par le marché des intérêts individuels ; il s'identifie à l'intérêt de l'« entreprise ». Mais cette conciliation repose sur des conditions strictes : que les individus soient libres de choisir ; qu'ils recherchent tous à maximiser leur utilité sur tous les biens de toutes natures ; qu'ils soient parfaitement informés par le système des prix ; que rien ne vienne entraver les mouvements de ceux-ci. Ainsi, la conciliation naturelle des intérêts individuels en un intérêt général suppose que tous les individus ne soient liés que par des comportements d'échange marchand et suivent la même rationalité.

Mais ce second paradigme structurant a vite montré ses limites et apories inacceptables, à partir des années 1980, dans chaque pays comme au niveau mondial. Le libre jeu du marché et de la concurrence - qui demande d'ailleurs une organisation et des régulations de la part des autorités publiques - débouche spontanément sur le dévelop-

¹ On qualifie souvent cette période de « 30 glorieuses » (Fourastié, 1979).

² J'utilise le concept d'« unité contradictoire », en tant qu'opposition ET unité de contraires, en lieu et place du terme de « contradiction ». La « dialectique » a trop souvent pris, en particulier du fait de la non assimilation d'une vulgate d'ailleurs faussement marxiste, un tour mécaniste, consistant en particulier à sous-estimer l'unité des contraires dans la contradiction, ce qui lui a fait perdre l'essentiel de sa pertinence. En fait, dans toute contradiction les deux aspects d'une part sont mutuellement liés, s'imprègnent réciproquement, s'interpénètrent et dépendent l'un de l'autre, chacun étant la condition d'existence de l'autre, et d'autre part s'opposent l'un à l'autre et se convertissent l'un dans l'autre. Une tendance génère toujours une contre-tendance (Bauby, 2018).

pement de polarisations croissantes économiques (concentrations débouchant sur des monopoles ou oligopoles pouvant abuser de leurs positions dominantes), sociales (inégalités croissantes), territoriales (métropolisations, désertifications, gentrifications), environnementales (par externalisations croissantes), générationnelles (privilegiant le court terme), financières (marchandisation de toutes les activités humaines), etc. Ces effets débouchent sur le développement de bulles spéculatives qui finissent par éclater, comme l'ont montré la succession de crises financières, économiques, sociales, environnementales depuis 2008.

Ce second paradigme structurant a ainsi montré les impasses auxquelles conduisait sa domination.

La succession de ces deux paradigmes structurants débouche depuis dix ans dans les confrontations économiques, politiques, idéologiques, à des situations où ils s'auto entretiennent et se renvoient l'un à l'autre - plus ou moins d'Etat, Etat ou marché, nationalisations ou privatisations, etc. - alors que ni l'un ni l'autre n'est aujourd'hui porteur de solutions aux enjeux essentiels du XXI^{ème} siècle (Bance, 2016). Les débats récurrents sur les services publics (conception organique versus fonctionnelle, monopole versus concurrence, propriété publique versus délégation à des entreprises privées, etc.) en rendent compte (Bauby, 2011).

Aujourd'hui, il ne s'agit pas tant d'en revenir aux modèles des années 1960, à un keynésianisme même repeint en vert, mais de définir un nouveau référentiel, qui s'inscrit dans les nouvelles dynamiques de la mondialisation, afin de promouvoir un monde multipolaire, dans lequel l'Union européenne et les autres grands regroupements civilisationnels puissent défendre et promouvoir les spécificités de leurs intérêts, aspirations et modes de vie, tout en partageant les politiques permettant d'assurer la survie de la planète.

En même temps, cette succession des 2 paradigmes de la seconde moitié du XX^{ème} siècle amène à constater que si les entreprises publiques ont joué un rôle important dans le premier paradigme, et les grandes entreprises privées, dans le second, dans les deux paradigmes, l'économie sociale a certes été présente et en développement, mais sans jouer de rôle ni majeur, ni moteur.

Co-construire un nouveau paradigme

Nous sommes aujourd'hui confrontés à la nécessité de co-construire avec tous les acteurs concernés un nouveau paradigme. Pour ma part, j'ai proposé de le fonder sur l'Union européenne sur ses « valeurs communes » (Bauby, 2019).

La construction européenne a été rendue possible lorsque les 6 Etats fondateurs - puis les Etats membres - ont considéré qu'ils avaient des intérêts communs complémentaires - et non pas antagonistes - de leurs intérêts nationaux traditionnels. C'est bien parce que chacun des Etats européens n'est plus en mesure de maîtriser seul certains enjeux fondamentaux de son avenir, qu'ils ont été amenés aux lendemains de la Seconde guerre mondiale à agir ensemble pour défendre et promouvoir des intérêts qu'ils pouvaient avoir en commun (Bauby, 2017). Cette lente et progressive construction d'un intérêt commun, d'un intérêt général européen s'est faite par étapes, sur la base du principe de subsidiarité.

Depuis lors, le monde a connu d'amples mutations et la mondialisation s'est développée. La volonté initiale se mue aujourd'hui en « ardente obligation » pour reprendre la formule que de Gaulle avait appliquée au Plan. Chacun des Etats européens - même les plus développés - n'est qu'un « nain » économique, financier, politique et militaire - même s'il est membre du conseil de sécurité de l'ONU et dispose de la bombe atomique. A défaut de se mettre ensemble, de conjuguer leurs moyens et d'exprimer des volontés fortes, les Etats européens seraient inéluctablement vassalisés - on le verra bien vite pour la Grande-Bretagne si le Brexit est confirmé. L'UE n'est pas - n'est décidément vital - un choix, mais une nécessité, un besoin plus pour les Européens s'ils veulent défendre et promouvoir leurs intérêts, leur modèle social, leurs valeurs, leur civilisation.

Le principe de subsidiarité est au cœur de la construction européenne. Il repose sur le fait que l'on fait ensemble (donc ici entre les Etats membres de l'UE) ce qu'on est mieux à faire ensemble que chacun agissant séparément ; et, en même temps, on ne fait à cet échelon supranational que ce qui apporte une réelle valeur ajoutée. C'est une démarche pragmatique, qui ne consiste pas à construire un nouvel « Etat », mais à déléguer une part de

la souveraineté traditionnelle de chacun des Etats membres - à « communautariser », lorsque cela est à l'avantage de chacun et de tous. Le principe de subsidiarité doit sans cesse être remis sur le métier, tant il ne repose pas sur des « recettes », mais sur l'examen avantage/inconvénient, au cas par cas, de ce qui doit relever de l'UE ou de chacun des Etats. Le principe de subsidiarité est d'autant plus une boussole qu'il repose sur le fait qu'aujourd'hui, dans le plus grand nombre de domaines d'action publique, existe une compétence partagée entre les Etats membres et l'Union européenne. Celle-ci a très peu de compétences exclusives, pour lesquelles seule l'UE peut légiférer et adopter des actes juridiquement contraignants - en particulier la politique monétaire pour les Etats membres dont la monnaie est l'euro, l'établissement des règles de concurrence nécessaires au fonctionnement du marché intérieur, la politique commerciale commune et l'union douanière. Dans tous les autres domaines, le principe de subsidiarité est la référence.

La construction européenne ne se fait pas sur la base d'un modèle préétabli qu'il suffirait de suivre. Elle s'est faite par étapes, au fur et à mesure que pouvaient émerger des discussions entre les Etats fondateurs des accords permettant de conjuguer l'intérêt de chacun et l'intérêt collectif. On n'en connaît donc ni l'issue, ni la durée.

Traditionnellement, les Etats nation tels qu'ils ont émergé à partir du XIX^{ème} siècle ont reposé sur une relation étroite entre un territoire, une nation, une langue, une culture, que l'Etat ait créé la nation, comme dans le cas de la France, ou qu'au contraire, l'Etat ait émergé de la nation, comme dans le cas en particulier des Etats fédéraux.

La construction européenne ne relève pas de cette problématique, mais d'une relation dialectique entre diversité et unité : diversité des nations, des histoires, des traditions, des langues, des territoires, des institutions, des besoins, des attentes et aspirations, et, en même temps, unité d'un socle de « valeurs communes » forgées dans l'histoire économique, sociale, politique, culturelle du continent européen, qui permettent de parler de « modèle social européen ».

Un « modèle social » ne se réduit ni à l'existence et au contenu de la « politique sociale » définie et conduite par les autorités publiques (locales, régionales, nationales, européenne), ni à l'importance et aux formes que prend le « dialogue social » entre les partenaires sociaux. Ces éléments en font partie mais le modèle social recouvre l'ensemble du système de valeurs, normes, institutions, pratiques, fruits d'une histoire longue, de conflits et de compromis, qui structurent l'ensemble des rapports sociaux entre les individus, les groupes, les intérêts, les aspirations, les besoins, les demandes, les rapports de forces. Le « modèle social » traduit le pourquoi et comment vivre ensemble ; il fonde la société et sa cohésion. Il est donc évolutif dans le temps et l'espace.

Chaque Etat européen a forgé dans son histoire son propre « modèle social », avec ses volets et caractéristiques spécifiques. Il y a donc une grande diversité de modèles sociaux en Europe, en lien en particulier avec les élargissements successifs. Mais dans ces diversités de formes, de méthodes, de modes d'organisation, existent des éléments communs qui fondent une profonde unité et autorisent à parler de « modèle social européen », différent sur bien des aspects des autres entités présentes au plan mondial. C'est ainsi que l'UE a une moindre tolérance aux inégalités et à la violence, une forte sensibilité aux risques environnementaux ou sanitaires, est attachée à la complémentarité entre l'efficacité de l'économie de marché et sa nécessaire régulation publique.

Le modèle social européen a longtemps reposé sur la conjugaison du développement économique ET social : le progrès économique génère un progrès social, qui lui-même est facteur de progrès économique. C'est ainsi que le traité de l'Union européenne fait référence à l'« économie sociale de marché ». On a eu ainsi un cercle vertueux, qui a reposé, entre autres, sur un rôle important d'incitation et d'entraînement de l'action publique nationale, régionale et locale, qui s'est traduite par le développement de l'Etat-providence, de toute une série d'infrastructures, comme de ce que l'Union européenne appelle aujourd'hui des « services d'intérêt général ».

Au cœur de ces valeurs communes, la démocratie et les droits de l'homme occupent une place déterminante, héritage d'une histoire longue, de mouvements politiques et sociaux, de révolutions nationales », de batailles et de conflits, de guerres et

de dictatures, de camps de concentration et de goulags... qui ont débouché progressivement depuis 70 ans - et à travers bien des aléas - sur l'acceptation d'une conflictualité régie par des règles, des valeurs communes « supérieures » et le primat des droits fondamentaux.

Après l'échec de la CED, c'est-à-dire d'une intégration directement politique et paraétatique, les 6 Etats fondateurs ont décidé de prendre appui sur la construction, dans la foulée du succès de la CECA, d'une « communauté », c'est-à-dire non seulement d'une zone de libre-échange, mais aussi de politiques communes et d'institutions.

Contrairement à ce qu'affirment les contempteurs de la construction européenne et malgré les dénominations de « marché commun », puis en 1986 de « marché unique », le traité de Rome - qu'il faut lire ou relire - n'est pas seulement économique. Il visait la construction progressive d'une communauté passant par l'abolition des frontières et l'objectif des quatre libertés fondamentales de circulation - des personnes, des marchandises, des services et des capitaux ; l'intégration des marchés nationaux et le renforcement de la compétitivité européenne au niveau mondial ; la définition et la mise en place des politiques communes au bénéfice de tous les membres en matière agricole, d'échanges commerciaux, de transports ; la convergence des intérêts nationaux pris individuellement avec les intérêts communs ; l'articulation avec les évolutions mondiales.

Ayant décidé de conduire ensemble certaines politiques dites « communes », de déléguer une part de leurs souverainetés à un échelon supranational, les Etats membres ont décidé de créer à cet effet des institutions nouvelles, qui ne correspondent pas au partage traditionnel entre législatif, exécutif et judiciaire, mais sont adaptées aux objectifs qu'elles ont à assumer.

Les institutions européennes ne relèvent d'aucun des modèles habituels d'organisation publique, mais d'une construction originale, sans précédent historique.

Pour faire émerger l'intérêt commun - général - aux Etats membres de l'Union européenne, qui soit complémentaire des intérêts nationaux, il n'est pas d'autre méthode que de partir de la diversité des situations, besoins et attentes, en organisant leur expression systématique et leurs confrontations, afin de définir d'une part ce qui est et peut être commun, d'autre part ce qu'il est avantageux pour tous de faire ensemble plutôt que séparément.

La construction européenne ne repose pas sur la « loi de la majorité », mais sur celle de l'unanimité pour les traités, qui définissent ce que les Etats décident de faire ensemble et comment ils le font, et sur celle de la négociation, du compromis, du consensus, d'une sorte de « bargaining » permanent entre les principaux acteurs, dans lequel les représentants des Etats membres jouent un rôle essentiel.

Le devenir de l'intégration européenne n'est pas écrit d'avance. Il s'écrira à travers crises et avancées, sur la base de rapports de forces, de mouvements sociaux. Il sera ce qu'en feront les forces sociales.

L'Union européenne est-elle un « Etat nation » ? Il faudrait pour cela qu'elle réponde aux critères avancés aussi bien par Hobbes (Hobbes, 2000) et Hegel (1940) que par Weber (Weber, 1963). Le premier a montré que l'essence de la fonction de l'Etat est d'éviter le combat permanent de chacun contre chacun et contre tous, potentiellement destructeur de la collectivité et donc de chacun de ceux qui la composent ; c'est l'institution en position de Tiers qui donne force de Loi aux engagements contractuels. Hegel a souligné que l'Etat, garant du lien social, instaurateur de la paix sociale, se présente comme le porteur de l'intérêt général. Quant à Weber, il a clairement souligné que l'Etat détient le monopole de la violence légitime ; c'est la seule machinerie sociale qui permette la confrontation pacifique des intérêts particuliers. On le voit, on ne peut faire relever l'UE de ces fondements.

L'Union européenne n'est pas un « Etat-nation » traditionnel, comme le sont chacun de ses Etats membres. A-t-on déjà vu un « Etat » avec 7 « présidents »³, avec un micro-budget (moins de 1%

³ Tous n'ont pas le titre de « président », mais leurs responsabilités en font tous des acteurs clés du fonctionnement des institutions européennes. Ce sont le président du Conseil européen, le président de la Commission européenne, le président du Parlement européen, le président (tournant tous les 6 mois) du Conseil (des ministres), le président de l'Eurogroupe, le président de la Banque centrale européenne, le Haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

du PIB), avec une esquisse de politique étrangère et de diplomatie, avec seulement une préfiguration de défense ? Poser la question est y répondre. L'UE n'est – et ce sera vrai pour une longue période – ni un État-nation, ni un super-État, ni une fédération, ni une confédération, ni un « État du troisième type », mais reste ce que Jacques Delors qualifiait d'OPNI (objet politique non identifié) et qu'il propose aujourd'hui de qualifier de « fédération d'États nations », sans que ce soit un « État ». Certes l'Union européenne dispose aujourd'hui de certaines prérogatives de pouvoir d'État, mais le jeu particulier de la répartition des compétences, du principe de « subsidiarité » et des institutions (que le traité de Lisbonne actualise et clarifie), les rapports entre un intérêt commun - « communautaire » - en construction et la persistance – voire souvent l'exacerbation, en particulier comme première réponse à la crise – des intérêts nationaux, devraient nous empêcher de plaquer sur l'Union européenne des concepts et théories construites pour rendre compte d'autres réalités : calquer les modes de penser l'UE sur la manière dont nous analysons les États nations est une impasse. Il faut faire émerger de nouvelles catégories d'action publique et d'instances publiques, de nouveaux concepts aptes à rendre compte de l'histoire, des réalités actuelles et des enjeux des prochaines décennies, de nouveaux référentiels.

On voit bien aujourd'hui combien les débats sur la « gouvernance économique » et le « Pacte pour l'euro + » adopté par le Conseil européen des 24 et 25 mars 2011 ne sont pas ceux qu'aurait un « État » intégrant toutes les dimensions politiques, économiques, sociales et culturelles, mais restent étroitement économiques et financiers.

Peut-être l'Union européenne pourra-t-elle est assimilée un jour à un « État », à condition de reposer sur une « nation » à laquelle s'identifieraient les individus... Mais les conditions sont loin d'en être réunies. L'« accrochage institutionnel » de l'individu se fait non pas par une adhésion à un « État » abstrait mais par un attachement symbolique à la Nation perçue comme une famille élargie, dont l'existence s'est construite historiquement comme opposée aux autres. La « nation européenne » n'existe pas aujourd'hui.

La proposition évoquée par Jacques Delors, consistant à parler de « fédération d'États-nation » a l'avantage de mettre l'accent sur le fait que le référentiel « État nation » reste celui des États membres et que l'UE n'entre pas dans cette catégorie. Mais l'emploi du concept de « fédération » ne contribue pas à lever les confusions, méfiances et rejets. C'est pourquoi pour toute la période à venir – qui sera sans doute longue – la référence à une « Union d'États nation » semble bien plus opératoire et productive. Ce qui compte c'est le contenu des orientations et politiques que mènera l'UE sur la base des compétences – à ce stade, les quelques compétences exclusives et les nombreuses compétences partagées - que le traité de Lisbonne a clarifiées.

Ces caractéristiques spécifiques, qui sont autant d'acquis des 70 dernières années, sont autant de fondations de l'UE de demain. En fait, c'est la première fois dans l'histoire connue de l'humanité que des États souverains décident volontairement et démocratiquement de construire ensemble une « communauté » permettant de converger et d'agir en commun.

L'UE est une construction politique originale, sans précédent dans l'histoire et en devenir. Nous sommes confrontés à la nécessité de sortir de la gangue de nos concepts traditionnels, qui non seulement sont inopérants, mais sont pervers – qu'il s'agisse de l'« État-nation » ou de la « démocratie représentative » que l'on ne peut pas « copier-coller » sur la nouvelle construction – ne serait-ce que compte tenu du nombre de langues -, pour inventer un nouveau référentiel adapté aux spécificités de l'UE. Vaste défi qu'il faudra relever... !

Depuis près de 10 ans, l'Europe est confrontée à une succession et à une accumulation de crises : financière, économique, sociale, des réfugiés et environnementale. Cette situation génère des tendances aux replis sur les États nation qui composent l'Union européenne, sur chaque collectivité, sur chaque personne.

Dans chaque État-membre de l'Union européenne, ces replis se traduisent par le développement de tendances identitaires, sinon xénophobes, de rejets de l'altérité, de (re)construction de frontières et de murs, de mises en cause dans certains États de prin-

cipes et de droits démocratiques, au point que l'on peut craindre un délitement des acquis progressivement construits depuis 70 ans.

C'est en partant de notre modèle social, de nos valeurs communes, de notre civilisation, des droits fondamentaux, que l'on peut définir ce qui nous est essentiel dans la mondialisation, ce que nous devons défendre en promouvant ensemble.

Le Préambule du TUE évoque les « valeurs universelles » que constituent les droits inviolables et inaliénables de la personne humaine, ainsi que la liberté, la démocratie, l'égalité et l'État de droit ». Les articles 2 et 3 du TUE, tout comme la Charte des droits fondamentaux, définissent les valeurs et fondements du modèle social, qui repose sur un trépied alliant l'efficacité du marché, la résolution pacifique des conflits et l'organisation de la solidarité. L'article 49 TUE précise les valeurs [qui sont] communes aux États membres sur lesquelles l'Union est fondée « de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités », dont une violation grave et persistante par un État membre peut conduire à des sanctions contre celui-ci (suspension de certains droits, cf. l'art. 7 TUE) et dont le respect et l'engagement de les promouvoir permet à tout État européen de devenir membre de l'Union.

Dans le TFUE, l'expression « valeurs communes de l'Union » est reprise en référence aux SIEG (article 14 TFUE), et le Protocole n°26 sur les SIG les énumère : le « rôle essentiel et le large pouvoir discrétionnaire des autorités nationales, régionales et locales » pour les définir et les organiser afin de répondre aux besoins des utilisateurs ; « la diversité et les disparités qui peuvent exister au niveau des besoins et des préférences des utilisateurs en raison de situations géographiques, sociales ou culturelles différentes ; « un haut niveau de qualité, de sécurité et quant au caractère abordable, l'égalité de traitement et la promotion de l'accès universel et des droits des utilisateurs ». Leur caractère « partagé » engage non seulement l'action de l'Union mais aussi celle de ses États Membres. Ils apparaissent comme un socle fondamental pour les SIEG, tant pour les politiques et l'action communautaire qu'au niveau national dans la mise en œuvre du droit de l'Union.

Le défi de l'intégration européenne, ce que l'on pourrait appeler son « gène », voire son « identité », est sans doute de permettre à un continent de répondre aux défis nouveaux sans rien renier de ses racines...

Les tendances et attentes qui se développent aujourd'hui, en particulier dans les domaines des services publics, des biens communs, de l'économie collaborative, etc. permettent d'en esquisser quelques éléments clés, tels que :

- conjuguer l'économique, le social et l'environnemental, c'est-à-dire redéfinir un mode de développement qui ne soit fondé ni sur la domination de l'Homme sur la nature, ni sur celle de quelques uns sur tous,
- organiser l'interaction étroite de l'économie publique, des acteurs privés et de l'économie sociale, de l'« État » et du « marché », initiatives territorialisées et participation active, co-construction et cogestion, finalités économiques, sociales, environnementales et démocratiques, afin de promouvoir des coopérations dynamiques entre tous les acteurs, que l'on peut qualifier de « coopération »,
- relier diversité et unité, afin que celle-ci repose non sur la domination, mais sur l'intégration de chaque situation, de l'ensemble des besoins, aspirations et intérêts en présence,
- promouvoir la subsidiarité, la prise en compte des situations au plus près du terrain, de chaque territoire, afin de ne confier une responsabilité à un niveau supérieur que si celui-ci apparaît plus efficace que chacun des autres niveaux agissant séparément et en le faisant en « coopération ». Il ne s'agit pas d'opposer centralisation et décentralisation, mais d'en déployer les interactions.
- reposer sur la participation démocratique de chacun et de tous à la définition des objectifs comme à leur mise en œuvre.

La place essentielle de l'ESS

Si l'hypothèse d'une co-construction d'un nouveau paradigme fondé sur les valeurs prend sens, dans cette nouvelle dynamique, l'ESS peut ne plus être ni

un appendice ni un remède miracle à prétention hégémonique, mais une des solutions d'avenir, en interrelation étroite avec d'un côté l'économie publique et de l'autre les acteurs privés, l'« État » et le « marché », car elle permet de promouvoir des coopérations dynamiques entre tous les acteurs, ce que l'on peut qualifier de « coopération » (coopération et concurrence), de conjuguer initiatives territorialisées et participation active, co-construction et cogestion, finalités économiques, sociales, environnementales et démocratiques.

Elinor Ostrom a amené la redécouverte des « biens communs », de modes de gestion locaux anciens, qui n'ont jamais disparu, mais qui ont tendu à être marginalisés par la domination d'un côté du respect du droit de propriété et des libertés et de l'autre de l'action étatique pour mettant des interdits et réglementations. Elle a montré qu'il pouvait y avoir une voie entre État et marché, avec des communautés locales qui peuvent gérer des ressources naturelles de façon durable (Ostrom, 2010).

En réponse à Garrett Hardin, qui dans son article « la tragédie des communs » avançait que les individus cherchent toujours à maximiser leurs gains à court terme, ce qui conduit à l'épuisement des ressources, elle a mis l'accent sur les conditions et principes – on peut dire les « valeurs » - qui fondent l'ESS : les utilisateurs communiquent entre eux et se font confiance ; ils édictent ensemble des règles adaptées aux réalités et enjeux, et s'engagent à les respecter et à les faire respecter

De leur côté, sur la base de leurs études pour le Comité économique et social européen sur le développement de l'économie sociale dans l'Union européenne (Chavez-Monzon, 2017) Rafael Chavez et José Luis Monzón soulignent l'émergence de nouveaux paradigmes - innovation sociale, économie collaborative, économie circulaire, responsabilité sociale des entreprises, économie du bien commun, entreprise sociale et économie solidaire -, qui viennent compléter, enrichir et revitaliser le concept d'économie sociale (Chavez Monzon, 2018).

Ils fondent l'économie sociale sur des critères structurels, tels que ses objectifs sociaux, son critère décisionnel participatif et démocratique et son critère de répartition des bénéfices basé sur la prévalence des facteurs humains et du facteur travail sur le capital. Ils établissent de nouveaux mécanismes d'évaluation des performances économiques et de nouveaux mécanismes d'incitation privilégiant la dimension sociale. Ils sont également transversaux aux secteurs public, à but lucratif et tiers.

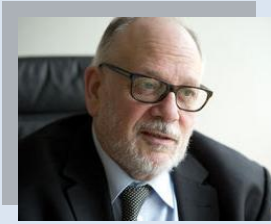
La place que pourra ainsi conquérir l'ESS dans le nouveau paradigme qui se cherche pour dépasser l'alternative entre paradigme keynésien et paradigme du libéralisme économique dépendra cependant de sa capacité à rester fidèle à ses valeurs fondatrices, celle d'un mouvement d'acteurs qui en particulier :

- partagent un projet politique et historique visant à mettre l'humain au cœur de leurs actions économiques et sociales, une philosophie de l'action collective plaçant la mise en commun et la solidarité à la source et à la finalité de nos organisations,
- s'engagent à valoriser le fait que leur organisation et leur activité reposent sur la préservation du long terme et la durabilité des intérêts communs,
- sont convaincus de la nécessité de gagner la bataille des idées en démontrant loyalement et de manière transparente,
- s'engagent collectivement à travailler ensemble,
- mettent en œuvre des pratiques de gouvernance transparentes et démocratiques qui contribuent à les distinguer des autres acteurs économiques, que ce soit afin de garantir le fonctionnement démocratique et participatif propre à une organisation de personnes aux droits égaux, mais aussi la transparence des décisions en tant que garante de la viabilité du principe démocratique, et notamment en matière de rémunérations des dirigeants et dirigeantes, selon les procédés qui permettent de concilier l'intérêt de l'entreprise, la régulation extérieure, et l'appartenance à l'ESS,
- sont conscients de leurs responsabilités d'employeurs en tant qu'enjeu stratégique,
- consacrent l'énergie et les moyens nécessaires à un ancrage territorial collectif, à maintenir des activités économiques et des structures de l'inclusion sociale, notamment sur les territoires qui subissent des fractures économiques et sociales.

C'est en étant et restant fidèle à c(s)es valeurs que l'ESS pourra devenir un des piliers des sociétés de demain.

Jean-Louis CABRESPINES

Vice-président du CIRIEC-France chargé de l'Économie sociale
Membre du Conseil Economique, Social et Environnemental



Des voyages

Après un déplacement à Bucarest pendant 5 jours, je m'interroge sur mon bilan carbone : 3h30 d'avion entre Paris et la Roumanie (et retour), ce sont autant de points en moins sur ma participation à la sauvegarde de la planète.

Et puis, pour me rassurer, je rapproche ce voyage de ceux effectués par notre Haut-

commissaire dans le cadre de sa campagne « *Pact for impact* » : Espagne, Kenya, Corée du Sud, Etats-Unis, Liban, Québec, Brésil, Uruguay, Colombie, Inde..., sans parler des nombreux déplacements dans le cadre du *French Impact* : le « Tour des labellisations ».

Donc, finalement, mes préoccupations écologiques restent sans fondement, lorsque le Haut-commissaire à l'Economie sociale et solidaire et à l'Innovation sociale auprès du ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire est, dans son comportement, loin des préconisations que peut formuler le ministère auquel il appartient et ne montre pas l'exemple d'un engagement écologique.

Mais l'ESS demande sans doute un fort investissement qui conduit à oublier toutes les préconisations émises pour que nous laissions une terre propre à nos enfants !

Et « *Pact for Impact* » qui doit voir « *Les 10 et 11 juillet 2019, (...) plus de 400 personnes s'engager pour atteindre les Objectifs de Développement Durable, en s'inspirant des valeurs de l'Économie Sociale et Solidaire. Une véritable alliance et un engagement de chaque acteur autour d'une ambition commune : celle de créer, ensemble, une feuille de route en faveur d'une nouvelle économie mondiale* » justifie sans doute pleinement que nous ne respections pas les engagements pris. « *Faites ce que je dis, ne faites pas ce que je fais* », pourrions-nous dire !

Espérons que cette initiative soit positive et permette de vrais échanges dans lesquels les acteurs de l'ESS ne seront pas noyés dans une vision économiste oubliant des fondements politiques de l'ESS.

Disons-le, l'objet de cette contribution n'a rien à voir avec notre mauvaise conscience quand nous ne mettons pas en adéquation nos paroles et nos actes ou quand ce qui prime est ce que nous montrons plus que ce que nous faisons.

Des rencontres et des réflexions

Il s'agit surtout et essentiellement de partager ma satisfaction d'avoir participé à ces 5 jours passés en terre roumaine au cours de la 7ème conférence internationale de recherche du CIRIEC sur l'économie sociale, portant sur « *Économie sociale et solidaire : vers un nouveau système économique* ». 5 jours d'échanges, d'écoute, de partage et de rencontres ponctués par 7 séances plénières et 35 ateliers, avec 250 participants venant de 28 pays pour écouter 140 communications sur lesquelles ont travaillé 700 chercheurs.

Et ces 5 jours nous ont permis de voir les convergences pouvant exister entre les différents pays sur l'approche de l'économie sociale, sur ce qui en fait les fondements, sur ce qui unit aussi bien chercheurs que praticiens.

De tels moments sont de ceux qui éclairent notre critique sur les dérives actuelles vers une économie capitaliste, sans égard pour les acteurs de l'ESS. Ils démontrent qu'il est nécessaire de s'accorder sur ce que nous entendons comme étant l'économie sociale.

Nous pourrions être encouragés à poursuivre notre réflexion et notre action lorsque, ainsi que l'écrit l'Obs (12 juin 2019), « Emmanuel Macron a dénoncé mardi 11 juin devant l'Organisation Internationale du Travail, à Genève, les dérives d'un « *capitalisme devenu fou* » au sein d'organisations comme le FMI ou l'OMC qui privilégient les ajustements économiques aux droits sociaux. » Mais pouvons-nous croire à un virage vers une économie plus humaniste, plus en phase avec des préoccupations humaines, sociales et environnementales alors qu'il est le défenseur d'une économie libérale, liée aux grandes entreprises (capitalistes, justement) ?

Nous avons, depuis des années, défendu une autre vision de l'économie et de la relation entre la production, ceux qui produisent et ceux qui en tirent les bénéfices. Tout pourrait donc aller pour le mieux dans le meilleur des mondes !

Les mélanges

Oui, mais voilà, le bât blesse lorsque les positions adoptées par ceux censés défendre l'économie sociale et solidaire créent la confusion entre une multitude d'appellations plus ou moins contrôlées et centrent leur vision au travers des instruments et outils destinés à la mise en œuvre de leurs constructions souvent proches, voire imbriquées, de l'économie capitaliste.

Ainsi, au fil du temps, nous avons vu arriver l'économie solidaire, l'entrepreneuriat social, l'économie circulaire, l'économie du partage, l'économie collaborative, les communs, ... et le dernier avatar gouvernemental : l'économie sociale et inclusive ! Et sa présentation est comme un appel pour sortir de ce qu'est l'ESS dont « *Le concept (...) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent : le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis.* »(1) et aller vers des entreprises qui n'auraient d'autres ambition que celle de « *...concilier la performance économique et l'impact social et environnemental. Les entreprises de l'Économie Sociale et Solidaire et de l'Économie Inclusive peuvent jouer un rôle majeur d'accélérateur dans cette transformation globale, en quête de solutions pour un monde meilleur* » comme le précise le site dédié à *Pact for Impact*.

Nous ne pouvons pas nous inscrire pleinement dans cette conception car nous n'aurions alors comme préoccupation que de créer des entreprises devant s'inscrire dans une logique uniquement entrepreneuriale, seulement préoccupées de ce qu'elles gagneront et de l'empreinte qu'elles laisseront.

Où sont les entreprises inscrites dans leur territoire, prenant en compte l'ensemble des composantes de leur environnement, de leurs acteurs, avec une vision politique d'éducation et d'évolution des individus ?

La prise en considération des entreprises de l'ESS n'est plus ce sur quoi nous avons agi pour leur reconnaissance dans la loi de 2014, elle se réduit à une vision de construction d'outils : « *french impact* », « 10% pour tout changer », « accélérateur de territoires d'innovation sociale », fusion CNCRESS/ESS France et elles se définissent à partir de ces outils.

Une économie sociale

Et c'est, dans ce contexte, l'Etat qui définit ce qu'est l'ESS, alors même que les acteurs abandonneraient à ce dernier le pouvoir de faire et de défaire l'ESS, de lui donner des orientations qui pourraient n'avoir rien à faire avec ce qu'elle est.

S'il y a bien nécessité que ces entreprises évoluent, ce doit être dans le respect de ce qu'elles représentent comme une autre façon de faire de l'économie. Et ce n'est pas aux pouvoirs publics de décréter seuls et d'imposer (Le Haut-commissaire, Christophe ITIER, a déclaré : « *Le gouvernement veut une révolution entrepreneuriale sociale et écologique* »), mais c'est bien un partenariat entre les acteurs et les pouvoirs publics qui doit permettre que se développe une ESS riche de ses valeurs et de ses engagements.

Au cours de ces 5 jours, nous avons pu échanger sur ce point et Rafael Chaves (2) a su nous rappeler qu'il n'y a que l'économie sociale, toutes les autres formes d'économie qui s'en réclament sont contenues dedans.

Il est donc plus important que jamais que nous retrouvions cette unité plutôt que de jouer la division en inventant des appellations sans fondement et en abandonnant ce qui fait le fondement de l'ESS : un projet politique de société. Retrouvons ce projet et continuons tous, dans nos pays respectifs, à le faire vivre et se développer. Faisons un pacte fort qui impacte l'économie mondiale (in english : « a strong pact that impacts the global economy »).

(1) Site du gouvernement : <https://www.economie.gouv.fr/cedef/economie-sociale-et-solidaire>

(2) Rafael Chaves-Avila et José Luis Monzon (Université de Valence – CIRIEC-Espagne) : « Evolution récente de l'économie sociale dans l'Union Européenne »,

Jacky LESUEUR

Miroir Social



Tout était pourtant bien parti semblait-il. Et la mise en œuvre du rapprochement des deux groupes AG2R-La mondiale et Matmut avait avancé plutôt rapidement. Elle était d'ailleurs officialisée le 1er Janvier dernier avec la déclinaison structurelle et opérationnelle de ce nouvel ensemble.

C'est donc avec une incroyable surprise que nous avons appris que La Mondiale avait décidé purement et simplement de mettre un coup d'arrêt au processus engagé.

Apparemment la surprise a été à tous les niveaux puisque dans un Tweet, le Directeur général de la Matmut disait "apprendre avec stupéfaction la suspension de la participation de La Mondiale au processus d'unification du groupe ALMM" considérant qu'elle était "décidée de manière brutale et unilatérale".

Dans un deuxième temps... un communiqué indiquait que le Conseil d'administration de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE MATMUT, réuni en séance extraordinaire, avait, conformément à son ordre du jour, fait un point d'étape sur la constitution et la gouvernance du Groupe AG2R LA MONDIALE MATMUT.

Un constat de divergences partagées...?

Il y est précisé que "l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE MATMUT a constaté, à l'instar de La Mondiale, que des divergences partagées remettaient en question la poursuite du processus d'unification... et qu'"en conséquence, AG2R LA MONDIALE et MATMUT décident d'un commun accord de poursuivre le processus de séparation initié par La Mondiale."... sans plus d'explications.

L'Argus de l'Assurance évoque "des divergences de valeurs, de vision et de méthodes". Curieux quand on sait que c'est précisément sur ces principes et ces valeurs partagés,

largement débattus entre les acteurs, que s'est engagée la démarche de rapprochement, et qui ont conduit les travaux des équipes depuis plus d'un an avec des points d'étapes réguliers.

De source proche du dossier, c'est sur bases et sur cette approche que la Matmut a tenu, au-delà des réunions de ses instances statutaires, des réunions périodiques d'informations avec l'ensemble de son réseau militant pour que cette opération soit menée en toute transparence... affichant et affirmant par là-même sa réelle volonté de mener à bien ce projet.

Les Assemblées générales extraordinaires se réuniront fin mai 2019 et prendront les résolutions qui en découlent.

Le Conseil d'administration de l'Association sommitale AG2R LA MONDIALE MATMUT, a mandaté André Renaudin, Directeur général, pour mettre en œuvre les décisions prises et préparer l'avenir d'AG2R LA MONDIALE. Pour la Matmut, le Président Daniel Havis a mandaté Nicolas Gomart, Directeur Général et Vice-président pour engager ce processus et préparer l'avenir du Groupe Matmut.

La surprise et la brutalité de cette annonce de divorce par La Mondiale, après un mariage annoncé comme heureux encore récemment constitue un véritable coup de théâtre dont il faudra sûrement tirer tous les enseignements, confirmant par là-même que les choses ne sont pas toujours aussi simples dans les vies de familles, entre celles relevant du code des assurances, de la mutualité ou de la sécurité sociale...

Nous avons déjà connu certaines initiatives engagées et qui ont avorté (entre autres, celle entre la MG et Malakoff-Médéric). D'autres sont annoncées ou engagées entre mutuelles santé, mutuelles d'assurances et Institutions de prévoyance.

Décidément, dans les processus de rapprochement, nous ne sommes pas au bout de nos surprises !



« Nous ne pouvons pas sauver le monde en respectant les règles.

Tout doit changer, et cela doit commencer aujourd'hui. »

Greta THUNBERG
Suédoise

16 ans, en grève scolaire,
lutte contre le réchauffement climatique.

Les contributions aux *Brèves du CIRIEC-France*
sont publiées sous la seule responsabilité de leurs auteurs
Le CIRIEC souhaite ainsi faire circuler librement la parole
Les textes doivent s'inscrire dans le champ d'activité du CIRIEC :
la recherche et l'information sur l'économie publique et l'économie sociale

> Les coopératives : quelles réalités ?



Ouvrage collectif, "**Les coopératives : Quelles réalités ? Produire, commercer, consommer autrement**" est paru aux Éditions et Presses universitaires de Reims.

Issues du socialisme utopiste du dix-neuvième siècle, les coopératives ont constitué le modèle dominant dans le commerce en France jusqu'à la moitié du vingtième siècle, avant de péricliter avec l'avènement des commerces de grandes surfaces. Or, ce mouvement précurseur de la distribution moderne et de l'économie sociale et solidaire connaît aujourd'hui une nouvelle dynamique et semble répondre à de nombreuses attentes sociétales en termes de proximité, de solidarité, de démocratie et d'économie durable.

En caractérisant les structures économiques des coopératives actuelles et en mettant en lumière la richesse et la variété d'une dynamique marquée, entre autres, par l'attachement des salariés, la création de nouvelles formes coopératives et de nouvelles entreprises, les contributions rassemblées dans ce volume rendent visible et vivante la différence coopérative face au modèle libéral dominant qui tend paradoxalement à reprendre les valeurs coopératives à son compte.

> Ouvrage disponible à l'adresse : <http://www.lcdpu.fr/livre/?GCOI=27000100902470>

> L'ESS et l'emploi des handicapés



Suite à l'élaboration d'un accord relatif à l'emploi des personnes en situation de handicap dans le secteur de l'Économie Sociale et Solidaire, l'Union des Employeurs de l'Économie Sociale et Solidaire (UDES) a publié un **guide pratique** à destination des employeurs pour favoriser l'embauche et l'amélioration des conditions de travail des personnes en situation de handicap.

Il vise à apporter les principaux repères et éléments de connaissance pour entamer ou soutenir les actions déjà engagées par les entreprises de l'ESS dans leur politique d'insertion et de maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap.

[LIRE LA SUITE](#)
[TÉLÉCHARGER](#)

> Newsletter TRESSONS



TRESSONS est la newsletter d'information des initiatives de l'ESS dans les territoires ruraux. Elle s'inscrit dans le cadre du projet piloté par l'Avise* et le RTES**.

***Agence d'ingénierie pour développer l'Économie sociale et solidaire** (ESS) au niveau national depuis 2002, l'Avise anime des programmes d'action couvrant toutes les étapes de la vie d'une structure, de l'émergence à la maximisation de son impact social.

Le **Réseau des collectivités Territoriales pour une Économie Solidaire (RTES) réunit des collectivités territoriales qui s'engagent pour le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sur leurs territoires.

En 2019, le réseau rassemble plus de [130 collectivités](#) : Conseils régionaux, Conseils départementaux, Métropoles, Intercommunalités et Communes, qui ont manifesté le besoin d'un espace d'échanges et de coordination nationale.

> [Newsletter TRESSONS](#)

> Des coopérateurs en loge maçonnique



Eric LEBOUTEILLER publie dans le numéro 352 – mai 2019 de la **Revue internationale de l'économie sociale (RECMA)** un article : « (1890-1920) : l'histoire oubliée du Progrès et de l'Éducation coopérative » sur un aspect méconnu du coopérativisme français : les initiatives coopératives des loges maçonniques.

On apprend qu'au tournant du XXème siècle, deux loges du Grand Orient de France ont contribué à promouvoir l'idée coopérative. En premier lieu, « Le Progrès », une loge historique dont le recrutement s'est prolétarisé, accueille à partir des années 1880 un groupe de dirigeants coopérateurs parisiens liés à la Chambre consultative des associations ouvrières de production. Suite à une scission, la majorité des adhérents fonde une nouvelle loge, « l'Éducation coopérative » (1904-1920), qui constitue à ce jour le seul exemple de loge en France consacré au projet coopératif.

Cet article étudie la vie de ces loges et leur déclin avant même la guerre de 1914-1918 qui fragilise l'ensemble de la franc-maçonnerie.

> recma.org

> Rencontre inter-réseaux de recherche universitaires en ESS



Organisée le 18 juin 2019 par l'ADDES avec le soutien de l'IAE de Paris et de l'IRG UPEM
Programme :

- Etat des lieux et interconnaissance des réseaux de recherche en ESS

L'objectif de cette matinée est d'améliorer la connaissance réciproque des réseaux de recherche en ESS à partir d'une brève présentation de chaque réseau de recherche présent visant à mettre en avant sa trajectoire et ses spécificités, les principaux enjeux auxquels il doit faire face et ses principales thématiques de recherche (y compris celles qui sont encore émergentes).

- Enjeux scientifiques et sociétaux

Ce 1er atelier de l'après-midi permettra d'aborder les questions liées aux enjeux scientifiques et sociétaux, notamment les problématiques concernant la définition et les transformations du champ d'étude, la nécessité de dépasser les frontières disciplinaires (dimension interdisciplinaire) et géographique (dimension internationale), les difficultés rencontrées dans l'accès aux sources et aux données, l'enjeu de la reconnaissance de l'ESS dans les instances de la recherche scientifique (revues, ANR, CNRS, etc.), les relations avec les pratiques d'ESS, etc.

- Enjeux organisationnels et partenariaux

Ce 2nd atelier de l'après-midi sera plus spécifiquement tourné vers les questions liées aux enjeux organisationnels et partenariaux, notamment les problématiques de financement, de visibilité, de participation à l'échelle internationale, de relèvements (doctorants), les relations avec des partenaires tels que des fondations, la mutualisation et les collaborations entre réseaux, le rôle des chaires ESS, les attentes des organisations vis à vis de la recherche, etc.

Le professeur Philippe BANCE représentera le CIRIEC-France.

> Journée d'étude "Scop & Scic"



Une journée d'études intitulée "[Scop & Scic : Les sens de la coopération](#)" est organisée sur le campus de Grenoble (MSH Alpes) le vendredi 28 juin à partir de 9 h.

Elle va permettre de présenter les principaux résultats d'un programme de recherche intitulé « Coop-in-and-out » et financé par l'ANR (Agence Nationale de la Recherche) qui se clôture en 2019.

Ce programme est centré sur les entreprises en Scop (société coopérative et participative) et Scic (société coopérative d'intérêt collectif), qui ont comme particularité commune d'être "à participation de salariés". Cela signifie que les salariés, également sociétaires, participent activement à la vie de l'entreprise et aux décisions la concernant, comme l'illustre le principe "une personne, une voix" appliqué lors des votes. L'originalité du programme sélectionné par l'ANR est d'explorer les liens entre la coopération interne, telle qu'on observe dans les Scop-Scic, et la coopération externe, vis-à-vis des fournisseurs, des clients, des acteurs du territoire, et au-delà de l'ensemble de la société. Une recherche de terrain a permis d'interroger « les sens de la coopération » mise en œuvre par les Scop et les Scic. Les résultats permettent de mieux comprendre les « sens », comme significations, de la coopération pour les acteurs, et aussi les « sens », comme directions internes et externes, en particulier territoriales, de cette coopération.

La journée ambitionne d'avancer quelques pistes sur « l'essence » de la coopération que les entreprises, au-delà des Scop et des Scic, pourraient déployer dans leurs activités.

> Information et inscription gratuite mais obligatoire, projetscop2019.sciencesconf.org

> Appel à propositions

"Réduire le chômage des jeunes : créer des coopératives pour améliorer les possibilités d'emploi dans l'UE"

Cet appel vise à améliorer le développement des coopératives et à promouvoir leur image auprès des jeunes. Pour atteindre les résultats escomptés, l'action s'articulera autour de 3 thèmes différents :

- Thème 1 : Offrir des cours de formation pilotes pour les étudiants du secondaire/supérieur
- Thème 2 : Ateliers transeuropéens pour partager les connaissances et apprendre des praticiens ("former les formateurs").
- Thème 3 : Favoriser l'esprit d'entreprise chez les jeunes pour créer des coopératives en dehors de l'environnement éducatif.

Date limite de dépôt des candidatures : 25 juin 2019.

> cedoc-ciriec@uliege.be

"LES BRÈVES" DU CIRiEC-France

L'UNIOPSS privée de subvention

Le Haut-commissaire à l'Économie sociale et solidaire a décidé de priver le plus important organisme représentatif du secteur associatif d'une subvention qui, jusqu'ici, lui permettait de former les animateurs des associations qu'il fédère. Le président de l'UNIOPSS en a informé son conseil d'administration en précisant que le Haut-commissaire lui avait signifié : « *Comment voulez-vous que je donne une subvention à quelqu'un qui a dit du mal de moi.* » Et *Le Canard Enchaîné* de conclure : « *Qu'on se le dise : un responsable social, ça ferme sa gueule ou ça renonce aux aides de l'État.* »

L'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss) unit, défend et valorise le secteur non lucratif de solidarité. Elle porte auprès des pouvoirs publics la voix collective des associations sanitaires et sociales. Présente sur tout le territoire au travers de 23 Unions régionales et de plus de 100 fédérations, unions et associations nationales, l'Uniopss regroupe 25.000 établissements et services du monde de la solidarité et 750.000 salariés, soit environ 75% du total. (Source AVISE)

À quoi sert la dépense publique ?

Le discours sur l'excessif poids des Administrations (donc des fonctionnaires) ne résiste pas aux chiffres :

Sur 1000 euros de dépenses publiques :

- 575 financent la protection sociale
- 143 " les dépenses sectorielles
- 60 " les services publics régaliens
- 96 " l'éducation
- 23 " la recherche
- 66 " **les Administrations**
- 37 " les charges de la dette : 37

Renforcement du projet TRESSONS

L'ambition du projet TRESSONS, piloté par l'Avise (Agence d'ingénierie pour développer l'économie sociale et solidaire) et le RTES (Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire) sur une durée de 3 ans (2018–2020), est d'analyser les conditions dans lesquelles l'ESS et l'innovation sociale peuvent constituer une solution durable aux défis des territoires ruraux, d'outiller les acteurs et de renforcer le maillage partenarial en milieu rural. [En savoir plus.](#)

Partenariat MAIF – MGEN

Renforçant leur partenariat engagé en octobre 2017, la MAIF et la MGEN ont décidé d'élargir leur offre « IARD » avec une solution dédiée à la protection sociale des salariés des associations. Cette offre répond à l'ensemble des besoins, quelle que soit la taille des structures. Au niveau opérationnel, MAIF assure l'interlocution de premier niveau avec ses sociétaires/prospects. Le groupe MGEN, au travers de sa filiale MGEN Solutions, assurera quant à lui la gestion opérationnelle des contrats.

Selon Christophe LAFOND, Vice-président du groupe MGEN : « *Cette nouvelle étape illustre la volonté de nos deux groupes d'exploiter les liens historiques forts qui nous unissent. Les échanges se poursuivront entre la MAIF et notre groupe dans les prochains mois pour trouver d'autres synergies et matérialiser nos engagements de 2017.* »

Avec plus de 4 millions de personnes protégées, près de 10 000 salariés et un chiffre d'affaires supérieur à 2 milliards d'euros, le groupe MGEN est un acteur majeur de la protection sociale. MGEN gère le régime obligatoire d'assurance maladie des professionnels de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, de la Culture, des Sports, et de la Transition écologique et solidaire. MGEN propose également une complémentaire santé individuelle ouverte à tous les publics, ainsi que des contrats collectifs santé et prévoyance pour les entreprises et les associations. Acteur global de santé, MGEN met à la disposition de la population une offre de soins diversifiée et ouverte à tous à travers ses 56 services de soins et d'accompagnement (établissements sanitaires et médico-sociaux, centres médicaux et dentaires), les trois établissements de la région parisienne qu'il co-pilote et les 2600 services de soins et d'accompagnement mutualistes qu'il finance en France. Depuis le 13 septembre 2017, le groupe MGEN fait partie du Groupe VYV.

www.mgen.fr

5ème assureur automobile et 1er assureur du secteur associatif, la MAIF couvre l'ensemble des besoins de plus de 3 millions de sociétaires (assurances de biens, prévoyance, santé, assistance, épargne, crédit...). La mutuelle est régulièrement plébiscitée en matière de relation clients où elle arrive en tête des sociétés françaises, tous secteurs confondus. En 2017, le groupe MAIF a réalisé un chiffre d'affaires de 3,5 milliards d'euros.

www.maif.fr

La petite ENERCOOP deviendra grande

Grâce à ses 11 coopératives régionales, ENERCOOP, premier fournisseur d'électricité verte, renouvelable et citoyenne (éolienne, solaire, hydraulique,...), fournit 70 000 consommateurs et achète son électricité à 235 producteurs.

Elle développe une puissance totale de 209 MW, correspondant à une consommation annuelle de 245 GWh.

<https://www.enercoop.fr/>

CiRiEC-France

Le CiRiEC est une organisation internationale non gouvernementale,
issue de la revue *Les Annales de la régie directe*
créée par le professeur Edgard Milhaud, il y a plus d'un siècle

Son objet est la recherche et l'information sur l'économie d'intérêt général :
économie publique et économie sociale

Ses travaux se réalisent
à travers des réseaux nationaux et internationaux de chercheurs, publications, colloques, congrès mondiaux...
Ils contribuent à l'illustration, mais aussi à la promotion des entreprises et organisations
qui partagent des valeurs de service de l'intérêt général, de non lucrativité et de démocratie économique

Le CiRiEC est constitué de sections nationales
La section française est une association sans but lucratif composée d'adhérents, personnes physiques et morales
Parmi ces dernières : entreprises publiques, organisations et entreprises de l'économie sociale,
organismes à gestion paritaire et syndicats

Les ressources de l'association sont essentiellement constituées des cotisations de ses membres
Les fonctions de ses responsables et animateurs sont bénévoles

Le CiRiEC-France est présidé par Alain ARNAUD

Informations-adhésions : info@ciriec-france.org

CiRiEC-France

7 passage Tenaille – F – 75014 Paris
Téléphone : 33 (0) 1 40 52 85 49 - Courriel : info@ciriec-france.org
www.ciriec-france.org



LA LETTRE DU CIRIEC-FRANCE & "Les BRÈVES"

Direction légale de la publication : Alain ARNAUD - Direction de la rédaction : Marcel CABALLERO



Si vous souhaitez
contribuer à la *Lettre du CiRiEC-France*

▼
marcel.caballero@club-internet.fr